

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2019

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes administratifs de l'exercice antérieur. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation de la collectivité.

DONNÉES SYNTHÉTIQUES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – ANNÉES 2015 A 2018

1/ Population

Population totale : source INSEE

2015	2016	2017	2018
20 037 hab	19 840 hab	20 358 hab	19 967 hab

2/ L'analyse des ratios :

Il est rappelé que la CCAVM a adopté, à compter du 1^{er} janvier 2017, le régime de la fiscalité professionnelle unique, ce qui a eu un certain nombre d'incidences budgétaires en dépenses et en recettes (et qui se retrouvent dans les ratios).

④ Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / habitant :

2015	2016	2017	2018
289 €	335 €	527 €	553 €

2017 a été marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement qui s'explique principalement par les attributions de compensations versées aux communes du fait de la fiscalité professionnelle unique.

Pour 2018, la hausse des dépenses est due principalement à la création du budget annexe « Zone d'activités du Bonjuan » et de l'augmentation des travaux de voirie délégués par les communes.

⑤ Dépenses d'équipement brut / habitant :

2015	2016	2017	2018
66 €	89 €	71 €	35 €

On observe une forte diminution en 2018 par rapport aux années précédentes.

Pour rappel :

- 2016 : construction de la crèche CAPUCINE (443 844 €),
- 2017 : remboursement d'un emprunt à court terme pour la crèche CAPUCINE (600 000 €).

⑥ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / habitant :

2015	2016	2017	2018
326 €	396 €	579 €	595 €

A compter de 2017, les recettes nouvelles sont liées à la perception de la fiscalité professionnelle unique. L'augmentation en 2018 provient de la création du budget annexe « zone d'activités du Bonjuan ».

④ Dotation globale de fonctionnement / habitant :

2015	2016	2017	2018
12,86 €	6,46 €	57,76 €	57,47

Dans le cadre du redressement des finances publiques, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été importante : - 243 342 € entre 2014 et 2016.

Si la dotation de compensation est restée relativement stable (- 3 382 € entre 2014 et 2016), la dotation d'intercommunalité a été divisée par 6 en 3 ans (288 565 € en 2014 contre 48 605 € en 2016).

A partir de 2017, le passage en fiscalité professionnelle unique a permis d'obtenir une augmentation importante de la DGF.

Pour rappel :

- DGF 2014 perçue par la CCAVM : 371 553 € (288 565 € + 82 988 €),
- DGF 2015 perçue par la CCAVM : 257 761 € (176 584 € + 81 177 €),
- DGF 2016 perçue par la CCAVM : 128 211 € (48 605 € + 79 606 €),
- DGF 2017 perçue par la CCAVM : 1 175 834 € (354 550 € + 821 284 €),
- DGF 2018 perçue par la CCAVM : 1 147 429 € (343 295 € + 804 134 €).

⑤ Produit des impositions directes / habitant :

2015	2016	2017	2018
60 €	73 €	254 €	262 €

Outre l'impact de la fiscalité professionnelle unique, ce ratio est en augmentation du fait de la revalorisation des bases de fiscalité et de l'intégration, dans la CCAVM le 1^{er} janvier 2017, de trois nouvelles communes : ARCY-SUR-CURE, BOIS D'ARCY et MERRY-SUR-YONNE.

	Bases effectives 2016	Bases effectives 2017	Bases effectives 2018	Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018
Taxe habitation	21 642 102 €	22 913 308 €	23 016 505 €	+ 5,87 %	+ 0,45 %
Taxe foncière bâtie	20 658 377 €	22 426 316 €	22 952 663 €	+ 8,56 %	+ 2,35 %
Taxe foncière non bâtie	1 568 127 €	2 316 275 € *	2 421 013 € *	+ 47,71 %	+ 4,52 %

(*) Tient compte de la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties.

Pour rappel :

	Taux d'imposition 2016	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018	Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018
Taxe habitation	2,60 %	2,60 %	2,60 %	0 %	0 %
Taxe foncière bâtie	2,28 %	2,28 %	2,28 %	0 %	0 %
Taxe foncière non bâtie	5,02 %	5,02 %	5,02 %	0 %	0 %

⑥ Encours de la dette / habitant :

L'encours de la dette est la somme que doit la collectivité aux banques chaque fin d'année.

Encours total de la dette en 2015 : 8 980 000 €,

Encours total de la dette en 2016 : 9 128 000 €,

Encours total de la dette en 2017 : 8 592 553 €,

Encours total de la dette en 2018 : 8 083 657 € (dont 4 090 000 € pour les parcs d'activités).

Par habitant :

2015	2016	2017	2018
448 €	460 €	422 €	405 €

Budget principal	Investissement		Fonctionnement		Ensemble
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Opérations de l'année	520 604,23	7 099 192,08	7 393 880,20	7 445 887,75	7 914 484,43
Résultat n	-126 091,44	294 688,12	449 157,53	743 845,65	354 184,23
Intégration Résultat n-1	-94 973,30	-221 084,74			-222 780,91
Résultat définitif					93 965,24
Reste à réaliser					22 820,00

Parc d'actifs des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Opérations de l'année	5 611 081,10	3 852 619,67	3 852 619,67	9 363 700,77	9 363 700,77
Résultat n	-1 969,79	1 969,79			0,00
Intégration Résultat n-1	0,00	0,00			0,00
Résultat définitif					1 969,79

ZAE de VILLIERS NONAINS	Investissement		Fonctionnement		Ensemble
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Opérations de l'année	30 083,55	24 922,75	37 439,70	56 549,18	67 523,25
Résultat n	-1 542,88	12 516,95			10 974,07
Intégration Résultat n-1	-6 823,11	0,00			-6 823,11
Résultat définitif					12 616,95
Reste à réaliser					4 150,96

Zone Bouffan	Investissement		Fonctionnement		Ensemble
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Opérations de l'année	120 264,33	120 264,33	120 264,33	120 264,33	120 264,33
Résultat n	0,00	0,00			0,00
Intégration Résultat n-1	0,00	0,00			0,00
Résultat définitif					0,00

Maison de santé de VEZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Opérations de l'année	60 226,25	35 058,16	83 794,60	92 977,69	144 020,65
Résultat n	2 306,72	48 736,44			51 043,16
Intégration Résultat n-1	-51 043,16	0,00			-51 043,16
Résultat définitif					48 736,44

Enfance/jeunesse	Investissement		Fonctionnement		Ensemble
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Opérations de l'année	76 386,06	1 574 378,16	1 502 727,74	1 582 886,45	1 650 764,22
Résultat n	-3 771,65	71 650,42			67 878,77
Intégration Résultat n-1	-51 377,04	0,00			-51 377,04
Résultat définitif					71 650,42
Reste à réaliser					12 760,90

Déchets ménagers	Investissement		Fonctionnement		Ensemble
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Opérations de l'année	103 726,32	2 438 681,16	2 502 333,40	2 507 335,58	2 608 058,72
Résultat n	39 070,90	63 652,24			98 723,14
Intégration Résultat n-1	-3 369,62	-119 343,98			-122 713,60
Résultat définitif					-65 691,72
Reste à réaliser					-23 990,44

Budget principal et budgets annexes	Investissement		Fonctionnement		Ensemble
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Opérations de l'année	6 398 104,65	6 302 106,61	15 071 498,10	15 564 710,06	21 469 600,75
Résultat n	0,00	-95 998,14	493 213,96	329 813,57	397 216,82
Intégration Résultat n-1	0,00	-207 586,23			-207 586,23
Résultat définitif					309 594,37
Reste à réaliser					823 027,53

La CCAVM a terminé l'année 2018 avec un excédent cumulé de 519 443,16 € qu'il convient de reporter en

L'INVESTISSEMENT 2019

- * Finalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal,
- * Adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- * Réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine bâti de la Collectivité et aménagements dans les bâtiments (ALSH, Crèches...),
- * Mise en accessibilité des crèches CARBOU et GALPETTE,
- * Accompagnement de porteurs de projets en matière d'immobilier d'entreprises,
- * Renouvellement de la signalétique touristique autoroutière,
- * Réflexion du projet de voies vertes,
- * Mise aux normes des déchetteries,
- * Equipements pour le Service Technique de la CCAVM,
- * Renouvellement de matériel informatique et de licence.

CHAP.	DEPENSES TTC	Réalisé 2018	BP 2019	% BP 2019 / Réalisé 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	772 246,44	377 066,00	- 51,10 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	433 422,24	531 684,00	+ 22,67 %
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 922 017,00	3 949 375,00	+ 0,70 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 819 675,31	1 655 371,00	- 9,02 %
66	CHARGES FINANCIERES	57 141,28	56 825,00	- 0,55 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	122,00		
	DEPENSES REELLES	7 004 624,47	6 570 861,00	+ 6,19 %
68	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	94 628,44	119 273,00	+ 26,04 %
022	DEPENSES IMPREVUES	255 537,91		
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	455 209,76		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 099 253,11	7 400 881,67	+ 4,25 %

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

- Chapitre 011 = charges à caractère général : - 51,10 %
- La diminution des charges à caractère général s'explique par la non inscription des travaux délégués de voirie qui feront l'objet d'une décision modificative (à rapprocher du chapitre 70 des recettes de fonctionnement).
- Chapitre 012 = charges de personnel : + 22,67 %
- L'augmentation des charges résulte notamment :
 - De la suppression progressive des emplois aidés pour un certain nombre de postes permanents,
 - De la valorisation en année pleine des postes suivants : agent polyvalent du service technique, animateur du programme « Natura 2000 »,
 - De la création de nouveaux postes : un poste d'instructeur du droit des sols mutualisé avec la commune de VEZELAY (1^{er} février 2019), un poste d'agent retraité des enfants en situation de handicap (1^{er} avril 2019), un poste à mi-temps dans les structures d'accueil petite enfance (1^{er} février 2019),
 - Des remplacements des agents en congé maternité.
- Chapitre 014 = atténuation de produits : + 0,70 %
- Dans le cadre du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, la CCAVM reverse aux communes des attributions de compensation. L'augmentation s'explique par une anticipation à la hausse du prélèvement du FPIC de façon identique à celle observée en 2018.
- Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : - 9,02 %
- La diminution s'explique principalement par la baisse du montant des subventions versées aux budgets annexes et la fin du versement de la participation à la ville d'AVALLON liée aux crèches.

Chapitre 66 = Charges financières : - 0,55 %
Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts.

Chapitre 68 = opérations d'ordre entre sections : +26,04 %
Le montant des amortissements augmente (amortissement des subventions immobilier d'entreprises, du terrain de la pharmacie).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

CHAP.	RECETTES TTC	Réalisé 2018	BP 2019	% BP 2019 / Réalisé 2018
013	ATTENUATION DE CHARGES	13 476,78	4 854,00	- 63,98%
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	657 712,00	243 913,00	- 62,91%
73	IMPOTS ET TAXES	5 420 517,00	5 348 312,00	-1,33%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 266 222,54	1 328 206,00	+4,90%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 596,27	17 170,00	+10,09%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 564,01		- 100%
	RECETTES REELLES	7 387 089,20	6 942 455,00	- 5,04%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 791,00	6 791,00	
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	449 157,53	451 635,67	+0,55%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 843 037,73	7 400 881,67	-5,64%

Chapitre 013 = atténuations de charges : - 63,98 %
Ce chapitre enregistre notamment les aides de l'Etat pour les contrats CAE, les remboursements de l'assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité (très fluctuants d'année en année).

Chapitre 70 = produits des services et ventes diverses : - 62,91 %
Parallèle à faire avec le Chapitre 011 des dépenses (charges à caractère général). Les remboursements de travaux délégués de voirie seront comptabilisés lors d'une prochaine décision modificative.

Chapitre 73 = impôts et taxes : - 1,33 %
La diminution est liée à la diminution anticipée du FPIC de façon identique à 2018.

Chapitre 74 = dotations et participations : + 4,90 %
L'augmentation est liée à la prise en charge du poste NATURA 2000 par l'Etat et l'Europe.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : + 10,09 %
Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations.

Chapitre 77 = produits exceptionnels : - 100,00 %
En 2017, ce chapitre a enregistré le remboursement d'une partie de l'emprunt de l'aire d'accueil des gens du voyage par la ville d'AVALLON.

Chapitre 002 = résultat de fonctionnement reporté
Une somme de 451 635,67 € est affectée.

BUDGET PARC D'ACTIVITÉS « PORTES DU MORVAN ET D'AVALLON » 2019

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2018 avec un **résultat cumulé de 0,00 €** (excédent de fonctionnement et déficit d'investissement de 1 969,79 €) qu'il convient de reporter en 2019.

B/ Budget 2019

Le budget s'équilibre à la somme de 9 956 892,39 € dont :

- 3 782 952,80 € pour le fonctionnement,
- 6 173 939,59 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 605 (achats de matériels, équipements et travaux) : achat de matériels pour l'entretien des espaces verts, travaux d'extension de réseau,
- Article 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : 96 167,00 € dont 76 500,00 € qui correspondent aux charges de gestion courante reversées au budget principal,
- Article 66 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 30 000,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus :

- 37 520,00 € de ventes de terrains,
- Un versement de 168 717,00 € du budget principal pour équilibrer la section.

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 2 597 520,00 €.

BUDGET ZAE VILLIERS-NONAINS 2019

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2018 avec un **déficit cumulé de 4 150,96 €** (excédent de fonctionnement de 12 516,95 € et déficit d'investissement de 8 365,99 €) qu'il convient de reporter en 2019.

Un emprunt de 45 000,00 € sur 7 ans a été contracté en 2012 pour acquérir les terrains et se termine en 2019.

B/ Budget 2019

Le budget s'équilibre à la somme de 62 017,31 € dont :

- 28 991,02 € pour le fonctionnement,
- 33 026,29 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 6522 (versement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal) : 4 150,96 €,
- Article 6611 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 56,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, la vente du terrain s'élève à 5 500,00 €.

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 5 320,24 €.

BUDGET ZONE BONJUAN 2019

A/ Les résultats

Le budget s'équilibre à la somme de 173 693,46 € dont :

- 87 096,73€ pour le fonctionnement,
- 86 596,73 € pour l'investissement.

Les dépenses et recettes sont essentiellement des écritures de stocks (comptabilisation de la valeur du terrain).

Pour les recettes de fonctionnement, un versement de 500 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section (maintenance des caméras de vidéoprotection installées sur site).

BUDGET DECHETS MENAGERS 2019

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2018 avec un déficit cumulé de 23 990,44 € (déficit de fonctionnement de 55 691,72 € et excédent d'investissement de 31 701,28 €) qu'il convient de reporter en 2019.

B/ Budget 2019

Le budget s'équilibre à la somme de 2 812 386,13 € dont :

- 2 613 705,13 € pour le fonctionnement,
- 198 681,00 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 611 : 2 069 315,00 € pour les prestations de collecte et de traitement des déchets,
- Article 6287 : 20 800,00 € pour les transferts de charges (remboursement au budget principal),
- Les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 5 887,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 2 202 434,09 € de redevance incitative et ventes de produits résiduels,
- 362 131,00 € de subvention.

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- Du rattachement du capital des emprunts à hauteur de 27 280,00 €,
- De l'achat du terrain de la future déchetterie située à SAINT-BRANCHER (9 500,00 €),
- Des investissements à hauteur de 127 925,00 € (mise aux normes des déchetteries, installation de panneaux de signalisation au niveau des guais, aménagement du point d'apport volontaire

(verre) de la déchetterie de MONTILLOT accessible de l'extérieur, expérimentation de l'installation de 3 bacs de tri à AVALLON et VEZELAY, acquisition de bacs).

BUDGET ENFANCE/BUNESSE 2019

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2018 avec un excédent cumulé de 16 501,73 € (excédent de fonctionnement de 71 650,42 € et déficit d'investissement de 55 148,69 €) qu'il convient de reporter en 2019.

B/ Budget 2019

Le budget s'équilibre à la somme de 1 795 021,79 € dont :

- 1 660 720,10 € pour le fonctionnement,
- 134 301,69 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- L'augmentation du prix des repas (marché renouvelé en septembre 2017),

BUDGET MAISON DE SANTÉ 2019

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2018 avec un résultat cumulé de 0,00 € (excédent de fonctionnement et déficit d'investissement de 48 736,44 €) qu'il convient de reporter en 2019.

Pour financer la construction, deux emprunts ont été contractés :

- 100 000 € sur 8 ans, en 2014,
- 952 231 € sur 20 ans, en 2016.

B/ Budget 2019

Le budget s'équilibre à la somme de 199 993,48 € dont :

- 96 337,52 € pour le fonctionnement,
- 109 655,96 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Articles 60611-60612-60621 (eau, électricité....) : une relative stabilité des charges courantes à hauteur de 8 210 €,
- Articles 61522-61523 (entretien) : 10 700,00 € pour des petits travaux,
- Article 6611 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 11 408,00 €.

A noter également qu'un virement de 51 736,43 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus :

- 5 850,00 € de remboursement de charges (chauffage principalement) par les professionnels de santé, un versement de 56 705,52 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section,
- 33 782,00 € de revenus des immeubles (loyers).

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 56 389,72 € et d'une étude relative à l'aménagement du parking pour un montant de 4 530,00 €.

- L'impact de l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH de QUARRÉ-LES-TOMBES et le remboursement de l'agent mis à disposition par ladite commune,

- L'augmentation des charges de personnel (2 remplacements de congés maternité, recrutement d'un agent pour accueillir des enfants en situation de handicap en année pleine, la fin des emplois aidés, la fin du contrat d'apprentissage),

A noter également qu'un virement de 28 834,10 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 336 300 € de facturation aux familles, remboursement des emplois aidés et de l'assurance,
- 697 346 € de subventions (CAF + Département pour le RAM),
- Un versement de 537 591,97 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section,
- Une participation financière de la Communauté de Communes du SERREIN pour le fonctionnement des crèches (30 754,00 €).

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 39 065,00 €, d'acquisition d'électroménager et de travaux à prévoir (aménagement extérieurs des crèches Carbou et Galpette, transfert du RAM à l'ALSH, ...) pour 67 795 €.